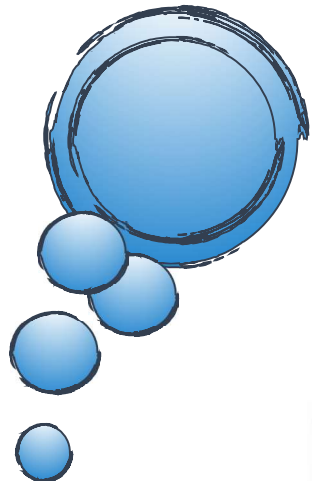




Contrôle Annuel Autoclave Euronda



Généralités

L'autoclave est considéré au niveau réglementaire comme un « dispositif médical » et comme l'ensemble de ces dispositifs, selon le code de la santé publique, celui-ci est soumis à une maintenance et des contrôles de sécurité et de qualité réguliers.

Ces préconisations sont reprises dans les divers Guides de Bonnes Pratiques édités et dans les réglementations régissant la fabrication et le contrôle de performance des petits autoclaves à vapeur d'eau.

Sur le plan technique l'autoclave est soumis à de fortes contraintes thermiques et mécaniques lors des différentes phases d'un cycle de stérilisation d'où la nécessité d'effectuer un contrôle voire le remplacement à échéances régulières des pièces d'usures, suivant les préconisations définies par la Société Euronda, pour assurer la qualité constante de la stérilisation et la sécurité optimale du personnel.

Par ailleurs l'utilisateur doit effectuer un contrôle de bon fonctionnement à chaque cycle de stérilisation en utilisant des intégrateurs adaptés au cycle sélectionné et placé au sein de la charge.

Au minimum une fois par semaine un test de pénétration de la vapeur doit être réalisé soit en utilisant un test Hélix (test de pénétration de la vapeur dans les corps creux) ou un test de Bowie et Dick (test de pénétration de la vapeur dans les corps poreux).

De plus au minimum une fois par mois un test de vide doit être effectué à froid et sans charge afin de contrôler l'étanchéité de la chambre de stérilisation et du circuit hydrique.

Opérations d'entretien et de contrôle

- Nettoyage des réservoirs d'eau propre et usée
- Nettoyage de la chambre de stérilisation
- Nettoyage du filtre d'évacuation de la chambre
- Réglage du serrage de porte afin d'assurer l'étanchéité pendant les phases de montée en pression
- Contrôle du serrage de l'ensemble des raccords hydriques
- Vérification des connexions électriques (pompe à vide, pompe d'injection d'eau, électrovannes, ventilateurs, interrupteur, fusibles, etc...)
- Test de vide pour contrôler l'étanchéité et les performances de la pompe à vide.
- Test Hélix afin de vérifier la pénétration de la vapeur dans les corps creux ou test de Bowie et Dick pour les corps poreux.
- Prise de mesure des températures et des pressions durant les différentes phases d'un cycle de stérilisation

Sérénité

Respect de la réglementation et des Guides de Bonnes Pratiques

Assurance de l'intervention d'un technicien agréé par la Société Euronda pour réaliser le contrôle de bon fonctionnement de votre autoclave.

Réactivité en cas de constat d'une défaillance de l'autoclave lors du contrôle de test de vide et/ou du test Hélix (ou Bowie et Dick) en vous proposant une intervention immédiate ou planifiée et chiffrée.

Garantie d'une intervention de maintenance curative dans un délai maximal de 48 heures ouvrées au sein de votre cabinet.

Tranquillité pour le maintien de votre activité par le prêt, à titre gratuit, d'un autoclave en cas et durant l'immobilisation totale de votre stérilisateur.

Conseils pour la mise en place et le suivi de vos procédures de stérilisation.

Personnalisation du suivi technique et commercial par un interlocuteur unique.

Remise fidélité de 10% sur les pièces détachées sauf consommables (joint de porte et filtre bactériologique) utilisées lors d'une maintenance préventive (révision) ou curative.

Transparence, seuls les éléments nécessaires demandés par l'autoclave ou par nécessités seront remplacés lors de la visite annuelle.

Planification de la visite de contrôle annuel par appel de notre technicien pour la prise de rendez-vous.

Simplification pour chaque partie de résilié son engagement par simple courrier ou mail au minimum 1 mois avant la date d'échéance du contrôle entraînant ainsi l'annulation des rendez-vous déjà planifiés et ce sans aucun dédommagement.

Tarification

Aucune avance de trésorerie, la facturation est émise après la visite de contrôle annuel.

Forfaitaire comprenant le déplacement et le temps de main d'œuvre nécessaire pour la réalisation des opérations d'entretien et de contrôle (1 heure minimum).

Avantageuse -10% sur les pièces remplacées lors du contrôle sauf consommables (joint de porte et filtre bactériologique) sur les tarifs en vigueur définis par la Société Euronda à la date de l'intervention.

Définie pour une durée de deux années consécutives puis réajustée par période de deux ans suivant le barème de prix appliquée par la Société Euronda.

Dégressive suivant le nombre d'autoclave Euronda dont la date d'échéance du contrôle annuel est identique.

Equitable par un ajustement du coût lié au temps supplémentaire et aux pièces détachées (ou kit de maintenance) nécessaires pour le dépannage éventuel ou pour la révision suivant le plan de maintenance prévu par la Société Euronda.



Contrôle Annuel Autoclave Euronda

Coût du Contrôle Annuel

Forfait déplacement et opérations d'entretien et de contrôle 330,00 € T.T.C

Forfait déplacement et opérations d'entretien et de contrôle pour **2 autoclaves Euronda**
à la même date d'échéance 460,00 € T.T.C

Forfait déplacement et opérations d'entretien et de contrôle pour **3 autoclaves Euronda**
à la même date d'échéance 570,00 € T.T.C

Règlement

Facture émise après la visite de contrôle annuel pour un règlement à réception par chèque ou virement bancaire au nom des Etablissements Dupuy.

Important

La garantie constructeur s'applique pour une durée de 2 années (ou 1500 cycles) à compter de la date de mise en service de l'autoclave, le contrôle annuel n'est pas une extension de garantie mais permet de respecter la réglementation en vigueur. Toutefois si une défaillance de l'autoclave était mise à jour lors d'un contrôle annuel et ce durant la période couverte par la garantie du fabricant l'ensemble des frais de déplacement, main d'œuvre et pièces de rechange serait intégralement pris en charge par la société Euronda sous réserve d'une bonne utilisation de l'autoclave suivant les recommandations précisées dans la notice d'accompagnement de l'autoclave installé.

La mise en place d'un contrôle annuel n'est pas liée à la vente de l'autoclave et peut être souscrit à tout moment sans condition d'année ou de nombre de cycle.

Le présent engagement de Contrôle Annuel est conclu entre :

Le Client :

Raison Sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Modèle d'autoclave :

N° de Série : Date d'installation :

Et les Etablissements Dupuy dont le siège social est situé au 914 chemin du Deven - 13760 Saint Cannat, immatriculé au RCS Salon de Provence 789 199 726, et représentés par M. Georges Dupuy agissant en tant que Président de la Sasu.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de la mise en place d'un Contrôle Annuel et donne son « bon pour accord »

Fait à, le

Le Client

Ets Dupuy

Nom :

Signature et Cachet du cabinet

Nom :

Parapher chaque page, dater, signer et à nous retourner par courriel ou voie postale.